

## 208908-2026 - Licitación

**Francia – Servicios de ingeniería de caminos – Réseau ASF– Maîtrise d’œuvre conception et réalisation pour la rénovation des chaussées sur le périmètre Languedoc Roussillon**

**OJ S 60/2026 26/03/2026**

**Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal**

**Servicios**

### 1. Comprador

---

#### 1.1. Comprador

Denominación oficial: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Correo electrónico: [ao.doie@vinci-autoroutes.com](mailto:ao.doie@vinci-autoroutes.com)

Naturaleza jurídica del comprador: Organismo de Derecho público

Actividad del poder adjudicador: Asuntos económicos

### 2. Procedimiento

---

#### 2.1. Procedimiento

Título: Réseau ASF– Maîtrise d’œuvre conception et réalisation pour la rénovation des chaussées sur le périmètre Languedoc Roussillon

Descripción: La présente consultation concerne les missions de maîtrise d’œuvre, de conception et de réalisation partielles ou complètes pour des projets de rénovation des chaussées sur le réseau autoroutier concédé à la société Autoroutes du Sud de la France (ASF). Le marché implique la mise en œuvre d’un accord-cadre multi-attributaires (selon les articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la Commande Publique) qui définissent les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours de la durée de l’accord-cadre. La procédure de passation est une procédure avec négociation conformément à l’article R. 2124-3 alinéa 3 du code de la commande publique.

Identificador del procedimiento: f79d04b9-b322-450d-a587-3b1b847d0922

Identificador interno: 26-032-2989

Tipo de procedimiento: Negociado con publicación previa de un anuncio de licitación / licitación con negociación

El procedimiento está acelerado: no

##### 2.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 71311220 Servicios de ingeniería de caminos

##### 2.1.2. Lugar de ejecución

Localidad: ORANGE

Subdivisión del país (NUTS): Vaucluse (FRL06)

País: Francia

##### 2.1.4. Información general

Información complementaria: L'acheteur est une société de droit privé et exerce le métier de concessionnaire autoroutier. La procédure dématérialisée suivie pour la passation du marché concerné étant de type "restreinte", seuls les candidats retenus seront admis à remettre une offre dans le délai imparti. Le DCE ne sera mis à disposition qu'à compter de l'envoi des courriers aux candidats admis à soumissionner. Les candidats devront s'identifier sur la

plateforme de dématérialisation accessible depuis l'adresse : <https://consultations-asf.omnikles.com> en indiquant une adresse courriel électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le dépôt des plis (candidature) est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section 5.1.12- Condition de présentation. Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes de réponse et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai. Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci. Les modalités de présentation et de transmission du dossier d'offre seront définies au règlement de consultation. Forme juridique de l'attributaire : les accords-cadres seront attribués soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun, soit un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution des accords cadres. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature. Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre. Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra être retenu dans plusieurs groupements. En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre. Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif. Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet de l'accord-cadre sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en rubrique 5.1.9, au regard : — de leur capacité économique et financière; — de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération. Contrairement à l'information mentionnée à la fin du § 5.1.9, l'attention des candidats est attirée sur l'absence de fixation préalable, par ASF, d'un nombre minimum et d'un nombre maximum de candidats qui seront admis à présenter une offre.

Démarrage prévisionnel des prestations : Fin 2026 / début 2027

#### **Base jurídica:**

Directiva 2014/24/UE

#### **2.1.6. Motivos de exclusión**

Fuentes de los motivos de exclusión: Anuncio

Incumplimiento de obligaciones basadas en motivos de exclusión puramente nacionales: Voir également les cas mentionnés à la rubrique 5.1.9.

## 5. Lote

---

### 5.1. Lote: LOT-0001

Título: Réseau ASF– Maîtrise d'œuvre conception et réalisation pour la rénovation des chaussées sur le périmètre Languedoc Roussillon

Descripción: Le présent accord-cadre est un accord-cadre multi attributaires, à marchés subséquents. Il sera conclu sans minimum et avec un maximum en montant. Les prestations pourront porter sur les missions suivantes : PRO, DCE, ACT, VISA, DET, OPC, ASBC, AOR.  
Identificador interno: 2989

#### 5.1.1. Finalidad

Naturaleza del contrato: Servicios

Clasificación principal (cpv): 71311220 Servicios de ingeniería de caminos

Clasificación adicional (cpv): 71320000 Servicios de diseño técnico

##### Opciones:

Descripción de las opciones: La durée de l'accord-cadre est de 24 (vingt-quatre) mois à compter de sa notification, reconductible deux (2) fois pour une période de douze (12) mois par tacite reconduction à concurrence d'une durée totale maximale de quarante-huit (48) mois. La valeur indiquée en 5.1.5 correspondant au montant maximal de l'accord-cadre est sur la durée maximale de 4 ans.

#### 5.1.2. Lugar de ejecución

En cualquier lugar

Información complementaria: France - Réseau ASF Est - Languedoc Roussillon

#### 5.1.3. Duración estimada

Duración: 4 Años

#### 5.1.4. Renovación

Número máximo de renovaciones: 2

#### 5.1.5. Valor

Valor máximo del acuerdo marco: 1 700 000,00 EUR

#### 5.1.6. Información general

##### Participación reservada:

La participación no está reservada.

Proyecto de contratación pública no financiado con fondos de la UE

La contratación pública está cubierta por el Acuerdo sobre Contratación Pública (ACP): no  
Información complementaria: Origine du financement 100% ASF. Aucune avance ne sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire. Les modalités de cautionnement et de garantie seront définies au CCAP (contrat).

#### 5.1.9. Criterios de selección

Fuentes de los criterios de selección: Anuncio

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE

PROFESSIONNELLE : Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement : — une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre

dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés publics, mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants. — Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque candidat ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : —

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale de l'accord-cadre, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement. Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de une fois la part annualisée de la valeur maximale de l'accord-cadre, le montant du chiffre d'affaires annuel minimal exigé en euros est de 425 000 €.

Criterio: Otros requisitos económicos o financieros

Descripción del criterio de selección: CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE : —

Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou preuve équivalente par tout moyen. Le candidat devra répondre au niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) ci-après : Le candidat devra disposer des qualifications OPQIBI (par exemple) ou équivalent : 1822 – Ingénierie de voies routières ou de pistes d'aérodromes 0331 - Direction de l'Exécution des Travaux En l'absence de qualification(s), la preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée notamment par un dossier de références de moins de trois ans portant sur des prestations de même nature à celles demandées pour obtenir l'(les) identification(s) professionnelle(s) susmentionnées Dans ce cas, le dossier de références devra être soutenu par des attestations de bonne exécution (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français. — Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services de même nature, sur infrastructures routières à fortes contraintes d'exploitation, au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les fournitures et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire (certificats de capacité), ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. — Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. — Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle de l'accord-cadre. — Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche. Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français. NOTA : Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et/ou sous-traitants ) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit

justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement. Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement. Les renseignements demandés en 5.1.9 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

**Información sobre la segunda fase de un procedimiento de dos fases:**

Número mínimo de candidatos que serán invitados a la segunda fase del procedimiento: 5  
El comprador se reserva el derecho de adjudicar el contrato sobre la base de las ofertas iniciales sin necesidad de más negociaciones

**5.1.11. Pliegos de contratación**

Lenguas en las que los pliegos de contratación están disponibles oficialmente: francés  
Dirección de los pliegos de contratación: <https://consultations-asf.omnikles.com>

**5.1.12. Condiciones de la contratación pública**

**Condiciones de presentación:**

Presentación electrónica: Obligatoria

Dirección para la presentación: <https://consultations-asf.omnikles.com>

Lenguas en las que pueden presentarse las ofertas o solicitudes de participación: francés

Catálogo electrónico: No autorizada

Plazo de recepción de solicitudes de participación: 30/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Hora de Europa Oriental, hora de verano de Europa Central

**Condiciones del contrato:**

La ejecución del contrato debe realizarse en el marco de programas de empleo protegido: No  
Condiciones relativas a la ejecución del contrato: Une clause sociale est prévue d'être insérée au marché

Facturación electrónica: Permitida

Se utilizarán pedidos electrónicos: no

Se utilizará el pago electrónico: no

**5.1.15. Técnicas**

**Acuerdo marco:**

Acuerdo marco con convocatoria de nueva licitación

Número máximo de participantes: 4

**Información sobre el sistema dinámico de adquisición:**

Ningún sistema dinámico de adquisición

**5.1.16. Información adicional, mediación y recurso**

Organización encargada de los procedimientos de recurso: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Información sobre los plazos de revisión: L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre : - un référé

précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel. - un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Organización que recibe solicitudes de participación: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Organización que tramita ofertas: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

## 8. Organizaciones

---

### 8.1. ORG-0001

Denominación oficial: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Número de registro: 57213999603633

Departamento: Direction Maîtrise d'Ouvrage Est

Dirección postal: 1973 Boulevard de la Défense, Bâtiment Hydra - CS 10268

Localidad: NANTERRE Cedex

Código postal: 92757

Subdivisión del país (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

País: Francia

Punto de contacto: Direction Maîtrise d'Ouvrage Est

Correo electrónico: [ao.doie@vinci-autoroutes.com](mailto:ao.doie@vinci-autoroutes.com)

Teléfono: +33 490113434

Dirección de internet: [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)

Terminal de intercambio de información (URL): <https://consultations-asf.omnikles.com>

Perfil de comprador: <https://consultations-asf.omnikles.com>

#### **Funciones de esta organización:**

Comprador

Organización que proporciona información adicional sobre el procedimiento de contratación

Organización que recibe solicitudes de participación

Organización que tramita ofertas

### 8.1. ORG-0002

Denominación oficial: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Número de registro: 17780111500151

Dirección postal: 179-191 avenue Joliot Curie

Localidad: NANTERRE Cedex

Código postal: 92020

Subdivisión del país (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

País: Francia

Correo electrónico: [accueil.tj-nanterre@justice.fr](mailto:accueil.tj-nanterre@justice.fr)

Teléfono: +33 1 40 97 10 10

Fax: +33 1 47 24 31 61

#### **Funciones de esta organización:**

Organización encargada de los procedimientos de recurso  
Organización que proporciona más información sobre los procedimientos de recurso

#### 8.1. **ORG-0000**

Denominación oficial: Publications Office of the European Union

Número de registro: PUBL

Localidad: Luxembourg

Código postal: 2417

Subdivisión del país (NUTS): Luxembourg (LU000)

País: Luxemburgo

Correo electrónico: [ted@publications.europa.eu](mailto:ted@publications.europa.eu)

Teléfono: +352 29291

Dirección de internet: <https://op.europa.eu>

#### **Funciones de esta organización:**

TED eSender

### **Información del anuncio**

---

Identificador/versión del anuncio: 14d0aff2-fdd1-4d48-ad1f-cf936033d478 - 01

Tipo de formulario: Licitación

Tipo de anuncio: Anuncio de contrato o de concesión. Régimen normal

Subtipo de anuncio: 16

Fecha de envío del anuncio: 25/03/2026 10:17:33 (UTC+00:00) Hora de Europa Occidental, GMT

Lenguas en las que este anuncio está disponible oficialmente: francés

Número de publicación del anuncio: 208908-2026

Número de la edición del DO S: 60/2026

Fecha de publicación: 26/03/2026